

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 28 juillet 2023

**Date de la convocation :** 21 juillet 2023

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	10
Pouvoir	2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juillet à vingt-heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire

**Présents :** T Michal – V Gelas - F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon – C Feltrin – B Sainclair – B Monel – M Chaube

**Excusés :** P Brunel – JM Gimaret – F Serrurier (pouvoir à V Gelas) - L Wynarczyk – S Tricaud (pouvoir à T Michal)

**Absent :**

**Quorum :** 10/8

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Madame Fabienne IMBERT est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023.
- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Point sur le budget 2023.
- Projet d'extension et de rénovation thermique de l'école :
  - \* approbation de l'Avant-Projet Définitif.
- Sécurisation de la route de Saint-Trivier :
  - \* attribution des travaux et autorisation de signature du marché.
- Travaux de voirie 2023 :
  - \* autorisation signature devis au-dessus de la délégation du Maire.
- Plantation de haies bocagères :
  - \* demande de subvention au département de l'Ain
- Détermination du loyer du nouveau logement T3.
- Compte-rendu du conseil d'école du 13 juin 2023.
- Compte-rendu des commissions communales.
- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.
- Questions diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023**

Le procès-verbal du 23 juin n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

- **Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur la transaction reçue et portant sur un immeuble non bâti sis impasse des Ferrières.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a retenu

- ~ le Cabinet Charles DAVAUX, Géomètres-Experts, à Limas (Rhône) pour la réalisation d'un levé topographique complémentaire du centre village (place de l'église du côté des garages, long de la Halle et vers la RD 933 en-dessous de la Halle), avec un montant de 800 € HT (960 € TTC)
- ~ la société LDLC.PRO de Limonest (Rhône) pour la fourniture à la bibliothèque d'un ordinateur LDCL PC In extensor-SSD V2, pour un montant avec éco-participation de 339,91 € HT (407,89 € TTC). Il remplace celui qui a été endommagé lors de l'orage du 11 juin. Le sinistre a été déclaré à l'assurance, mais l'ancien ordinateur avait plus de 8 ans et il est donc appliqué une décote de 80%.

- **Point sur le budget 2023**

La mi-année est propice pour réaliser un point sur les dépenses et recettes au niveau du budget communal et du budget annexe Locaux Commerciaux.

Un document de synthèse de la situation comptable sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 21 juillet 2023 est présenté aux conseillers municipaux, pour chacun des budgets.

Les documents remis n'appellent aucun commentaire ou remarque.

Il est précisé que le grand livre détaillé des dépenses et recettes est tenu à disposition des personnes pour consultation, et copie peut en être remise.

- **Projet d'extension et de rénovation thermique de l'école : approbation de l'Avant-Projet Définitif**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour, car normalement il devait être présenté à l'assemblée délibérante le dossier d'Avant-Projet Définitif.

La commune n'ayant pas été destinataire des derniers plans du projet, tenant compte des remarques émises lors de la réunion du 06 juillet, ce projet ne pourra pas être approuvé. D'autre part, il manque également le détail estimatif détaillé.

L'agence départementale d'ingénierie de l'Ain a transmis un courriel à l'architecte, dans lequel il est fait part de quelques remarques et soulevé quelques incohérences repérées.

Il existe un souci sur le calendrier de l'opération.

Le dépôt du permis de construire était prévu cette semaine, mais n'a pas eu lieu.

Au niveau des aides, en travaillant avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, tous les dossiers ont été déposés, y compris pour le Fonds Vert, sur la base d'un montant de travaux de 750 000 € HT.

Il est étonnant que cela soit si long. Une explication est donnée sur la méthode de travail de l'architecte et sa façon de procéder lors de la présentation du dossier en réunion.

Si les éléments sont fournis rapidement, un conseil municipal pourrait être organisé pour ne pas perdre de temps, et notamment lancer la phase PRO (projet), d'une durée de cinq semaines, après la validation de l'avant-projet définitif.

L'agence travaille avec l'architecte sur d'autres chantiers et a précisé que si la phase administrative est laborieuse, tout se passe bien au niveau du suivi de chantier.

La commune est liée contractuellement avec l'architecte par le biais d'un contrat de maîtrise d'œuvre, et il n'existe pas d'éléments concrets permettant de le dénoncer.

L'architecte ne veut pas mettre de délai, car pour lui les délais mentionnés ne peuvent pas être respectés. Il faut prévoir un délai de travaux d'une année.

L'estimation provisoire des travaux à la phase avant-projet définitif s'élève à 765 000 €, se répartissant comme suit :

- extension	547 300 €
- rénovation du bâtiment existant	13 100 €
- rénovation énergétique du bâtiment existant	204 600 €

Le dossier pour le Fonds Vert a été monté sur la base de la rénovation énergétique, ainsi qu'une demande d'aide complémentaire au département.

Il pourrait être adressé un écrit à l'architecte pour faire part du mécontentement de la commune dans le suivi du dossier. Cette possibilité sera discutée avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Ce point de l'ordre de jour est donc reporté.

#### **- Sécurisation de la route de Saint-Trivier : attribution des travaux et autorisation de signature du marché**

Une consultation a été lancée auprès de quatre entreprises pour la sécurisation de la route de Saint-Trivier concernant le secteur 1 (plateau surélevé au croisement avec la route de Lurcy) en tranche ferme, et le secteur 3 (écluse avec coussin béton entrée à l'entrée d'agglomération) en tranche optionnelle.

Le projet a été soumis à l'avis du Département de l'Ain car il porte sur une route départementale. Une remarque a été formulée sur l'interdiction de coussin béton se trouvant à moins de 100 mètres d'une entrée d'agglomération. Il n'est pas souhaité décaler le panneau d'entrée d'agglomération. La création d'une écluse sans coussin béton n'apparaissant pas utile, la tranche optionnelle ne sera pas réalisée.

Un rapport d'analyse des offres a été établi par AINTEGRA, Maître d'œuvre et présenté à la commission Sécurité le 07 juillet. Le critère de sélection portant uniquement sur le prix, la proposition de l'entreprise THIVENT d'un montant de 39 907,77 € HT pour la tranche ferme apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les travaux devraient démarrer fin août / début septembre et une réunion préparatoire avec le maître d'œuvre et l'entreprise aura lieu la première semaine d'août.

Il est rappelé qu'un accident a eu lieu au niveau du carrefour début juin, avec heureusement que des dégâts matériels.

L'entreprise THIVENT a réalisé les travaux d'aménagement de l'entrée Nord de la RD 933.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- retient l'offre de l'entreprise THIVENT SAS d'un montant de 39 907,77 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec la Société THIVENT SAS.

#### **- Travaux de voirie 2023 : autorisation signature devis au-dessus de la délégation du Maire**

La commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux a étudié lors de sa réunion du 20 juillet les trois devis reçus pour les travaux de voirie 2023.

Les prestations relevant de l'investissement sont supérieures au seuil de la délégation du Maire (15 000 € HT).

Monsieur le Maire donne la parole à Vincent GELAS, responsable de la commission pour la présentation des travaux et leur montant.

Un budget de l'ordre de 140 000 € est prévu sur l'année 2023 pour les travaux de voirie, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il est communiqué la liste des voies concernées.

Une remarque est formulée sur la modification d'une entrée de propriété au lotissement des Marques et dont la commune s'est engagée à reprendre l'enrobé au niveau de l'accès. La planification des travaux sur les voiries est prévue sur septembre ou octobre et il faudra donc que tout soit prêt à ce moment-là.

Trois entreprises ont été consultées et la mieux-disante est la Société TMF avec un montant de 102 582,55 € HT (123 099,06 € TTC).

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise TMF retenue pour les travaux d'investissement de voirie 2023.

#### **- Plantation de haies bocagères : demande de subvention au département de l'Ain**

Un projet de plantation de haies a été envisagé par la commission Environnement et une visite sur le terrain a eu lieu le 16 octobre 2021.

Non sans difficulté, un interlocuteur a été trouvé pour travailler sur ce dossier et obtenir des aides.

Christian BEGUET, vice-président de la commission a rencontré le 12 juillet M. GARDETTE de l'ONF. Il a précisé que l'aide de 12 € par mètre linéaire du département est éligible à partir de 300 mètres de haies et avec au minimum une plantation de 100 m d'un seul tenant. Le projet de plantation concernerait les parcelles communales, sises entre le chemin Sous la Ville et le stade, avec des haies doubles, ainsi qu'une autre parcelle vers le chemin de Prénois.

Une somme de 9 000 € a été prévue au budget 2023.

La partie technique et financière ayant été transmise par l'ONF, Monsieur le Maire donne la parole à Christian BEGUET, responsable de la commission Environnement, pour la présenter.

Le projet porte sur 541 mètres linéaires de haies bocagères doubles, représentant un coût de 12 408,88 €, avec une subvention envisageable de 6 492 €.

Il a été évoqué également avec l'ONF le reboisement de la parcelle communale, prévue initialement pour l'implantation de la nouvelle station d'épuration. La commune n'est pas aidée pour ce type de travaux. Il est à noter que divers végétaux ont repoussé sur cette parcelle, nécessitant moins de travaux. Pour le financement de ceux-ci, la société HEXALEAN serait d'accord pour parrainer cette opération et apporter une contribution de 100 %. Cette société participerait également au financement des haies prévues le long de la même parcelle. Ce mécénat permet aux entreprises d'améliorer leur empreinte carbone. La contrepartie serait d'assurer une publicité autour de cet évènement.

Il a été regardé également le long de la Mâtre, mais il n'est pas pour l'instant envisagé de plantations dans ce secteur.

Ce dossier a été monté rapidement car il doit être déposé avant fin juillet, pour un passage en commission au mois d'octobre. Le département n'a jamais refusé de dossier pour les plantations de haies.

Il est communiqué la liste des essences envisagées pour les haies. La commission Environnement sera appelée à travailler sur cette liste indicative et à finaliser l'action avant sa réalisation.

C'est un projet positif qu'il convient de mettre en avant.

Comment a été effectué le choix des parcelles ? Il a été recensé tous les terrains appartenant à la commune et lors de la visite d'octobre 2021, il avait été mis en avant quelques secteurs.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le projet de plantation de haies bocagères sur les parcelles cadastrées section ZD – n° 109 (Sous la Ville) et section ZC - n° 51 (Aux ferrières), appartenant à la commune, pour un montant de 12 408,88 € HT,
- sollicite une subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre de la mesure 3.1 du Plan Nature « Plantation de haies bocagères »,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre du projet de plantation de haies.

### - **Détermination du loyer du nouveau logement T3**

Les travaux de transformation de la salle de catéchisme en logement se terminant, ce logement va pouvoir prochainement être mis en location.

Ce logement, type 3, a une superficie de 58 m<sup>2</sup> de surface de plancher et comprend une grande pièce de vie, deux chambres, une salle de bain et un WC, ainsi qu'une terrasse extérieure et deux places de stationnement. Le chauffage est individuel avec poêle à granulés et radiateur électrique à inertie.

Une personne de la Régie BERTRAND DEPAGNEUX est passée pour le visiter et conseille un prix de 10 € du m<sup>2</sup>, tenant compte des aspects positifs du logement (stationnement, terrasse), mais aussi des points négatifs (superficie, absence de dépendance, proximité du bar).

Il a été transmis aux conseillers municipaux la liste des logements communaux avec leurs surfaces, le loyer actuel et celui lors de la prise des lieux, ainsi que le montant au m<sup>2</sup> dans les deux cas.

Pour disposer d'une certaine souplesse, il pourrait être déterminé un montant plancher et un montant plafond.

Il est constaté que les locations oscillent entre 8,01 € et 9,96 € / m<sup>2</sup>.

Ce logement a été entièrement rénové.

Il est précisé que le propriétaire du Bar Tabac Le Détour est intéressé par ce logement, et il a également émis la possibilité qu'il soit intégré au bail commercial. Cette solution est à étudier en prenant le temps de la réflexion. Certains élus font part de leur réticence sur cette intégration.

Il convient de partir sur un bail locatif classique et sur la base de 10 € du m<sup>2</sup>, soit un loyer de 580 €. Sa mise en location pourrait être envisagée à partir du 15 août. Cela apparaît un peu court, car le bail locatif est à rédiger et le preneur éventuel doit déposer un dossier. Il semble plus plausible de partir sur septembre ou octobre.

Une visite du logement pourrait être organisée pour les conseillers municipaux.

Concernant les travaux, il reste quelques retouches à terminer.

Avec le montant du loyer envisagé, les travaux seraient amortis en 20 ans.

Il est posé la question de l'entretien des autres logements communaux. Ils sont suivis régulièrement et en cas de besoin des travaux sont effectués lors d'un changement de locataire.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- fixe le montant du loyer du nouveau logement T3 à 580 €.

### - **Compte-rendu du conseil d'école du 13 juin 2023**

Le compte-rendu, établi par Madame la Directrice de l'Ecole, a été transmis à tous les conseillers municipaux.

C'était le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2022/2023 et il a été passé en revue les actions et projets réalisés.

Concernant la rentrée scolaire, l'effectif sera de 144 élèves et il est communiqué la répartition par niveau. Il est souligné l'arrivée de nombreux trois ans. Deux nouvelles enseignantes rejoignent l'équipe éducative.

Il a été présenté les actions envisagées pour l'année scolaire 2023/2024 et le budget scolaire avec les projets retenus sur l'année 2023.

Au niveau des questions diverses, une concernait le projet d'extension de l'école. Il a été apporté quelques éléments et indiqué qu'une réunion de présentation du projet serait organisée (elle a été fixée au vendredi 29 septembre).

Le climat est plus apaisé avec la commune.

## - **Compte-rendu des commissions communales**

### a).- Commission Urbanisme des 19 juin, 03 et 17 juillet 2023

Au cours de ces trois réunions, il a été examiné trois permis de construire et deux déclarations préalables, démontrant une accalmie au niveau des projets d'urbanisme.

### b).- Commission Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 22 juin 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Bénédicte SAINCLAIR, conseillère municipale déléguée, responsable de la commission.

Au cours de la réunion, il a été discuté de l'Info Village, avec le maintien de trois parutions par an. Il est souhaité qu'il soit axé un peu plus sur les activités de la mairie et il est donc demandé aux responsables des commissions de faire passer des articles.

Il a été préparé la fête des associations du 02 juillet. Elle s'est bien déroulée avec la présence de 15 associations et une très bonne animation de DIAMEUS. Un bilan sera fait lors de la prochaine réunion de la commission le jeudi 31 août.

La migration du site Internet a été effectuée par le développeur WEBANDROLL vers WORDPRESS. Il a été également procédé à la migration de l'hébergement et du nom de domaine et de disposer ainsi d'un seul interlocuteur. Le contrat avec M. CHETELAT ne sera pas reconduit à son échéance. Une réflexion a été menée pour ce changement. Du temps a été passé, mais pour un bon résultat.

### c).- Commission Affaires scolaires du 04 juillet 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN, 4<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Il a été tiré le bilan du dernier trimestre de l'année scolaire, et échanger sur les différentes difficultés rencontrées.

Il a été ressenti une dégradation des relations avec le corps enseignant.

### d).- Commission Economie locale du 06 juillet 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Fabienne IMBERT, 2<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission.

Cette réunion portait sur la reprise du commerce et les différents contacts, et notamment deux personnes via SOS VILLAGES. La question revenant souvent concerne les travaux et leur prise en charge. Une somme est prévue au budget pour la remise aux normes de l'électricité. S'il est trouvé quelqu'un de vraiment intéressé, la commune pourra prévoir un budget supplémentaire.

La date du 27 juillet avait été retenue pour recevoir deux personnes, en vue de présenter leur projet. Elle a été annulée, car elles n'étaient pas disponibles à cette date. Il sera revu pour une date sur mi-septembre.

Il faut que la commune fasse passer le message comme quoi elle ne bloque rien, mais au contraire travaille sur ce dossier, afin de faire taire les diverses rumeurs négatives pouvant parfois circuler.

Il a été parlé de la cession de la Licence IV et de la relance à ce sujet de Mme BLANGARIN. Un courriel a été transmis à ce sujet au notaire, sans réponse de sa part pour l'instant.

Le dernier point a concerné le problème de puissance électrique rencontré au niveau des prises à la Halle pour le marché. Les choses semblent s'arranger.

### e).- Commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 20 juillet 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Vincent GELAS, 1<sup>er</sup> adjoint, responsable de la commission.

Le sujet relatif à la voirie 2023 a été discuté lors de la séance.

Il était prévu de présenter l'avant-projet définitif de l'école, mais en l'absence des nouveaux plans, il a juste été porté à connaissance les principales évolutions depuis l'avant-projet sommaire.

Le troisième sujet concernait la maîtrise d'œuvre pour la déconnexion des eaux pluviales du Bourg. Le but est de désengorger le secteur des Ferrières. Ce projet est à mettre en place rapidement car il s'inscrit dans le cadre de la mise en séparatif du Bourg. Il va être rencontré la propriétaire du terrain concerné par le passage éventuel d'une canalisation d'eaux pluviales. En cas d'accord, il pourra être avancé sur le dossier et choisir le bureau d'études. La commune possède déjà une offre de SAFEGE.

En points divers, il a été parlé du logement, de la foudre tombée sur le toit du clocher de l'église. A ce propos, l'expert est passé et le devis de réfection du toit a été validé auprès de l'entreprise, mais elle ne pourra pas intervenir avant septembre en raison de la non-disponibilité de l'échafaudage. Il reste à terminer la vérification de l'installation électrique.

#### f).- Réunion avec les campeurs du 08 juillet 2023

Cette rencontre annuelle est l'occasion de faire un tour d'horizon et de répondre aux demandes et souhaits des permanents du camping.

Il a été parlé du passage de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping, qui a imposé quelques travaux. La possibilité d'une aire de barbecue commune n'a pas donné lieu à un engouement.

Une vérification est à réaliser sur le nombre d'emplacements au camping, car sur les documents il est noté 26 emplacements, alors que sur le terrain il y en aurait 28.

Il y a beaucoup de passage au camping.

#### **- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

Le conseil communautaire s'est réuni les 27 juin et 18 juillet :

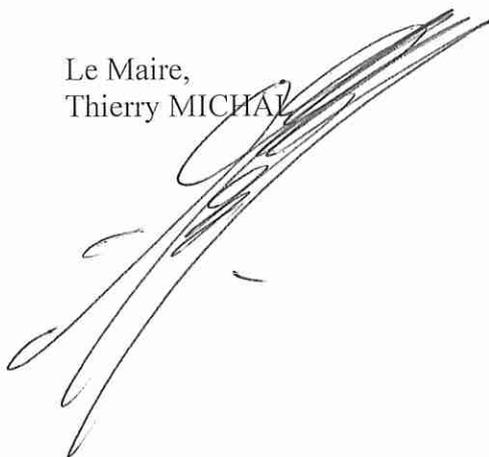
- \* le 27 juin, 18 points étaient à l'ordre du jour, avec notamment la modification du tableau des emplois, des décisions modificatives budgétaires, des autorisations de signature de convention, le rapport annuel du délégué du service public de l'assainissement collectif de l'année 2022, ...
- \* le 18 juillet, 7 points étaient inscrits, avec l'avis sur le projet de modification n° 1 du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui a été négatif et l'attribution de fonds de concours d'investissement 2023 aux communes.

#### **- Questions et correspondances diverses**

- Monsieur le Maire a participé à l'événement du 14 juillet des sapeurs-pompiers, ayant eu lieu le 15 juillet à Chaleins, en raison du départ du tour de France le 14 juillet à Châtillon-sur-Chalaronne, auquel il a également assisté.
- Il a été reçu les remerciements du RASED pour le versement de la subvention
- La réunion de rentrée en présence de tous les partenaires de l'école et de l'équipe enseignante aura lieu le vendredi 22 septembre à la salle polyvalente. L'horaire n'est pas encore fixé. Monsieur le Maire informe de son absence et demande à Nathalie FELTRIN de représenter la commune.
- La réunion de présentation du projet d'extension et de rénovation thermique de l'école aura lieu le vendredi 29 septembre à 19 heures 00 à la salle polyvalente. Les membres des commissions Bâtiments communaux et Affaires scolaires seront conviés à cette réunion.
- Un courriel a été adressé à la Communauté de Communes Val de Saône Centre à propos de l'ambrosie se trouvant au niveau du chemin de Halage. La présence d'ambrosie est rarement signalée. Les personnes ne la reconnaissent pas.
- Le tribunal administratif de Lyon a rejeté la requête de M. et Mme BOUGUETAIA concernant leur recours contre le deuxième permis d'aménager aux Sablons, et les a condamnés à verser la somme de 1 800 € à la commune au titre de l'article L 761-1.

- Les potelets ont été remplacés route d'Ars.
- Le tas de gravier déposé par la Société ALLCOMS sur la plateforme du chemin du Bicheron a été enlevé, après avoir été menacé d'une amende journalière de 55 €.
- Il sera rencontré les personnes de la Bibliothèque pour discuter de l'organisation de la rencontre avec les nouveaux habitants et nouveaux nés, qui en 2022 a été faite par la commune et la bibliothèque. Il est paradoxal que ce soit la commune qui aille vers la bibliothèque et pas l'inverse. Il est bien d'essayer de se coordonner.
- La barrière a été mise en place vers le PAV aux Ferrières pour éviter que les détritits volants aillent dans la Mâtre. Le deuxième panneau d'affichage a été posé.
- Il a été choisi un nouveau prestataire pour l'entretien des chaudières de la commune. Il est passé le 21 juillet et a transmis un rapport des visites avec les différents points causant soucis. Il faut éviter la gabegie énergétique. Une fois les orientations prises par la commune, la société reviendra pour effectuer les réglages.
- Il est évoqué l'organisation d'un repas entre conseillers municipaux. C'est une bonne suggestion et il sera vu par la municipalité pour une date.
- Une poubelle a été louée pour le camp de scouts afin que les déchets soient collectés. Le camp s'est bien passé et pour la première fois, une lettre de remerciement a été adressée.
- Une information est communiquée suite à la rencontre avec une personne au titre de la prévention des chutes des personnes de plus de 60 ans. Une conférence sera organisée le 10 janvier 2024 à 09 heures. La mairie aura à assurer la promotion de cette conférence et des actions en découlant, avec la mise à disposition d'une salle.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 15 septembre à 20 heures 30, sauf s'il doit être réuni avant pour l'avant-projet définitif de l'école.

Le Maire,  
Thierry MICHAL




Le secrétaire de séance,  
Fabienne IMBERT



Procès-verbal affiché le : **18 SEP. 2023**

## ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :

NEANT